

LES ENTREPRISES EN DIFFICULTE



Public concerné

Tout public juridique

Prérequis

Aucun

Niveau de la formation

Acquisition des fondamentaux



Durée

4 heures



Lieu

Visio conférence*



Prix

245 € HT / 294€ TTC
par module

25% remise Jeune Avocat



Intervenant

Bernard Messias

Magistrat, ancien Président de la Cour d'Appel d'Aix en Provence

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, vous serez capable de :

- Acquérir les notions fondamentales de l'étude financière des entreprises en difficulté,
- Connaître et respecter les principes financiers,
- Apprendre comment reconnaître, détecter et prévenir les risques de difficultés pour l'entreprise, puis à mettre en place les solutions amiables au traitement préventif des difficultés des entreprises,
- Comprendre et mettre en place les procédures de sauvegarde classique et accélérée, redressement judiciaire ; puis connaître les indicateurs d'échec du traitement préventif des entreprises en difficulté, afin de mettre en œuvre les procédures y afférentes,
- Comprendre et analyser la faute de gestion, connaître et évaluer les sanctions personnelles, professionnelles, pécuniaires et pénales.

Méthode d'apprentissage

Séance de formation en ligne, alternance d'apports théoriques, et de cas pratiques, utilisation de l'outil de recherche Juri'Predis.

Contenu

- > Module 1 : L'étude financière de l'entreprise en difficulté.
- > Module 2 : Les traitements préventifs amiables des entreprises en difficulté
- > Module 3 : Les traitements préventifs judiciaires des entreprises en difficulté
- > Module 4 : La responsabilité du dirigeant d'entreprise et les sanctions encourues

Formation accessible à toute personne en situation de handicap.

Prise en charge OPCA & FIFPL possible. Formation déductible au titre de votre formation professionnelle continue.

La tenue de la présente formation sera conditionnée à un minimum de 3 participants par session.

*Veuillez vous munir d'une tablette ou d'un ordinateur connecté à internet

LES ENTREPRISES EN DIFFICULTE

Inscription

Inscription effective après :

- validation des prérequis
- réception de la convention signée
- paiement du prix de la formation

Inscription requise 5 jours ouvrés avant formation.

Support pédagogique

- Powerpoint
- Support d'environ 100 pages avec toutes les références remis aux participants

Contrôle des connaissances et évaluation des acquis

- Questions
- Echanges en cours de formation
- QCM en fin de formation

Attestation de fin de formation

Après contrôle de présence et émargement, le participant recevra :

- Attestation de fin de formation
- Attestation FIF-PL (le cas échéant)

Organisme de formation certifié Qualiopi

- Gage de confiance et qualité
- prise en charge possible (FIF-PL/OPCO)

Annulation

- 5 jours ouvrés avant formation
- à défaut, toutes sommes versées restent dues



Intervenant

Bernard Messias
Magistrat, ancien Président de la Cour d'Appel d'Aix en Provence

Ancien président de chambre de la cour d'Appel d'Aix-en-Provence (chambre commerciale, procédure collectives), Monsieur Bernard MESSIAS est le président de chambre de cour d'appel honoraire.

Il intervient également à l'Université Cote d'Azur dans la matière « Prévention des risques et de leurs conséquences au sein des entreprises commerciales ».

Déroulé de la formation

Chaque module correspond à une date de formation

4h **Module 1 : L'étude financière de l'entreprise en difficulté.**

4h **Module 2 : Les traitements préventifs amiables des entreprises en difficulté**

4h **Module 3 : Les traitements préventifs judiciaires des entreprises en difficulté**

4h **Module 4 : La responsabilité du dirigeant d'entreprise et les sanctions encourues**

Durée totale des formations : 4H